LISIEUX
NORMANDIE PLEIN CŒUR

Le 30 mai 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le 29 mai 2018 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire.

Etaient présents :

Paul MERCIER
Christine ANNOOT
Ariane POYNARD
Serge MARIE
Daniel de la CROUEE
Françoise BRETON
Emmanuel THILLAYE
Josette LAMIDEY,
Jean-Pierre GALLET, Adjoints au Maire

Jean-Paul SOULBIEU
Brigitte NAVARRETE
Noëlle JOUVIN
Philippe VACHER
Cécile BEAUFRERE
Serge RETOUR
Maggy CHARBONNIER
Jérémy GOURET
Didier RETOUT
Jacques RUFIN
Patrick BUHOT
Jean-Pierre LECOMTE
Johnny BRIARD
Rachel LECOINTE
Martine ASSIRE
Corinne LECOURT
Yves JAMBU
Valérie BUREL, Conseillers Municipaux

Etait absent :
Michaël RICCI

Avaient donné pouvoir :
Isabelle RAYNAUD à Bernard AUBRIL
Wenceslas LE CHEVALIER à Serge RETOUR
Jean-Paul SALLES à Serge MARIE
Laëtitia GICQUEL à Jérémy GOURET
Aurélie GAUTIER à Christine ANNOOT
Mélissa LEBRETON-GUERET à Valérie BUREL

Mme Cécile BEAUFRERE participe au débat de l'assemblée municipale jusqu'à la quatorzième question inscrite à l'ordre du jour et donne pouvoir à M. RETOUT à son départ.

Secrétaire de séance :
Mme Cécile BEAUFRERE est désigné comme secrétaire de séance jusqu'à la quatorzième question de l'assemblée municipale.
Suite au départ de Mme Cécile BEAUFRERE, M. Serge RETOUR est désigné comme secrétaire de séance à compter de la quinzième question inscrite à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mars 2018

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018

LISIEUX 2025

DÉLIBÉRATION 2018-50 – LISIEUX 2025 – Stationnement payant – Ajustements suite à la période d'expérimentation	Rapport présenté par **M. GALLET**
DÉLIBÉRATION 2018-51 – LISIEUX 2025 – Travaux de rénovation de l'Espace Victor Hugo - Autorisation de programme – Marchés Publics	Rapport présenté par **Mme LAMIDEY**
DÉLIBÉRATION 2018-52 – LISIEUX 2025 – Réaménagement de l'Espace Victor Hugo – Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Demande de subvention pour l'année 2018	Rapport présenté par **Mme CHARBONNIER**
DÉLIBÉRATION 2018-53 – LISIEUX 2025 – Renforcement de la liaison multimodale entre la Gare et le centre-ville de Lisieux – Cours Victor Hugo et parvis du Carmel phase 2 – Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Demande de subvention pour l'année 2018	Rapport présenté par **Mme NAVARRETE**

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION 2018-54 - Convention d'attribution d'une subvention par la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des Écoles pour le cofinancement du Programme de Réussite Éducative	Rapport présenté par **Mme JOUVIN**
DÉLIBÉRATION 2018-55 – Schéma directeur du réseau de chaleur de Hauteville (et transition énergétique) – Demande de subventions	Rapport présenté par **M. RUFIN**
DÉLIBÉRATION 2018-56 – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques	Rapport présenté par **M. GOURET**
DÉLIBÉRATION 2018-57 – Participations aux dépenses des écoles privées du 1er degré Forfait communal – Exercice 2018	Rapport présenté par **Mme LAMIDEY**
DÉLIBÉRATION 2018-58 – Association La Dame Blanche – Subvention exceptionnelle	Rapport présenté par **M. VACHER**
DÉLIBÉRATION 2018-59 – Accessibilité – Aide aux personnes en situation de handicap visuel à l'acquisition de télécommande pour feux sonores	Rapport présenté par **M. MERCIER**

COMMANDE PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION 2018-60 – Fourniture de matériels de carrefours à feux – Marché négocié – Autorisation de signature marché public	Rapport présenté par **M. MARIE**

URBANISME

DÉLIBÉRATION 2018-61 – Délégation au Maire du droit de préemption urbain	Rapport présenté par **Mme BEAUFRERE**

DOMAINE ET PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION 2018-62 – Location de 12 logements situés rue Joseph Guillonneau et destinés à la gendarmerie – Avenant 2 au bail	Rapport présenté par **M. MERCIER**

FONCTION PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION 2018-63 – Comité Technique Commun Ville-Ccas Détermination du nombre de représentants du personnel titulaires	Rapport présenté par **Mme POYNARD**
DÉLIBÉRATION 2018-64 – Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun Ville-Ccas – Détermination du nombre de représentants du personnel titulaires	Rapport présenté par **Mme JOUVIN**
DÉLIBÉRATION 2018-65 – Commissions Consultatives Paritaires communes Ville-Ccas	Rapport présenté par **M. RUFIN**

ENSEIGNEMENT

DÉLIBÉRATION 2018-66 – Modification du règlement intérieur de la Restauration scolaire, de la Halte-accueil et des Activités Périscolaires (APS)	Rapport présenté par **Mme BRETON**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉLIBÉRATION 2018-67 - Lisieux 2025 – Convention relative au financement des travaux Phase 2 pour la mise en accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de la gare de Lisieux	Rapport présenté par **M. MERCIER**
DÉLIBÉRATION 2018-68 – Commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap – Rapport annuel 2017	Rapport présenté par **M. MERCIER**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 MARS 2018

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2018

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

Présentation d'une projection sur les travaux de restauration de la Cathédrale Saint Pierre.

DELIBERATION 2018-50 LISIEUX 2025 - STATIONNEMENT PAYANT – AJUSTEMENTS SUITE À LA PÉRIODE D'EXPÉRIMENTATION

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal, M. AUBRIL propose de délibérer sur la dernière version amendée de la délibération.
Le changement de version, mis au vote, est adopté à 29 voix pour, 3 abstentions celles de Mme BUREL avec le pouvoir de Mme LEBRETON-GUERET et M. JAMBU. M. LECOMTE et Mme LECOURT ne prennent pas part au vote.

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal décide de modifier les délibérations des 26 septembre 2017 et 12 décembre 2017 pour prendre en compte les mesures d'ajustement préconisées, examinées en commissions réunies le 17 mai 2018. Les dispositions visées dans le rapport ci-dessous modifient et précisent les mesures des délibérations des 26 septembre 2017 et 12 décembre 2017, dont les autres dispositions demeurent inchangées.

Article 1- DURÉE ET PÉRIMÈTRE DU STATIONNEMENT PAYANT

En application de l'article L.2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est institué une redevance de stationnement des véhicules sur les emplacements matérialisés au sol compris dans les voies listées en zone rouge et orange.

Le stationnement est payant du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h dans les zones rouge et orange définies ci-après conformément à la délibération du 26 septembre 2017. Il est gratuit dans ces mêmes zones du lundi au vendredi entre 12h et 14h, après 18h30, le samedi, à partir de 12h, le dimanche et les jours fériés.

Zone orange modifiée :
Cette zone se situe sur le périmètre du centre-ville, à l'intérieur des boulevards, avec une extension jusqu'à la gare conformément à la délibération du 26 septembre 2017.
Il s'agit d'une zone de stationnement payant de moyenne durée. Le stationnement y est autorisé pour une durée de 7 heures 45 maximum.

La zone orange est constituée des voiries suivantes :

Voiries comprises initialement dans la zone orange :
- Rue du Maréchal Foch, entre la rue Henry Chéron et le boulevard Carnot
- Place Georges Clémenceau
- Rue au Char
- Rue Saint Jacques
- Place Boudin Desvergées
- Rue d'Ouville
- Boulevard Jeanne d'Arc
- Rue du 11 Novembre
- Boulevard Sainte Anne
- Rue du Capitaine Vié
- Place le Hennuyer
- Rue du Docteur Degrenne, les n°s 1, 3 et 5 *(au droit de la place le Hennuyer)*
- Rue Fleuriot, les n°s 2, 5 et 7 *(du boulevard Sainte Anne jusqu'au pont de l'Orbiquet)*
- Rue d'Alençon
- Rue Monseigneur Germain
- Rue du Carmel
- Place Fournet
- Rue de la gare
- Place Pierre Sémard
- Rue de Verdun
- Rue de Paris, du n° 1 au n° 11

- Rue Paul Banaston, les n°s 2, 4, 6 et 8
- Place de la République (îlot nord et voirie entre la rue des Mathurins et la rue du Moulin à Tan)
- Rue Marie de Besneray
- Rue Aristide Briand

Voiries en zone orange faisant l'objet d'ajustement :

- Boulevard Duchesne Fournet, du n° 1 au n° 11 (au lieu du n° 19 tel qu'indiqué dans la délibération du 26 septembre 2017) et du n° 2 au n° 18 *(entre le boulevard Jeanne d'Arc et la place Georges Clémenceau)* figurant déjà dans la délibération du 26 septembre 2017
- Avenue Sainte Thérèse en totalité (le parking de l'intersection est exclu).

Voiries faisant l'objet d'un changement de zones :

- *De la zone rouge à la zone orange :*

- Place de la République (îlot sud et voirie le long de l'école Jean Macé)
- Rue du Moulin à Tan
- Rue Caroline Duchemin, du n° 2 au n° 20 (du n° 22 au n° 26 stationnement réservé police)
- Rue des Artisans
- Rue de la Libération
- Impasse des Mathurins
- Rue Victor Hugo
- Rue Petite Couture
- Rue Jean Macé

- *De la zone gratuite à la zone orange :*

- Place du Pays d'Auge
- Rue du Docteur Lesigne (à partir du porche jusqu'à la rue des Champs Remouleux)

NB : Le Parking Fournet est retiré de la zone de stationnement payant orange et sera en zone bleue 2 heures par arrêté municipal.

Zone rouge (périmètre ajusté):

Cette zone se situe en hyper centre-ville. Il s'agit d'une zone de stationnement payant de courte durée. Le stationnement y est autorisé pour une durée de 2 heures 15 maximum afin de renforcer la rotation et de faciliter l'accès aux commerces.

La zone rouge est constituée des voiries suivantes (périmètre ajusté) :

- Rue Henry Chéron, du n° 1 à n° 115 et du n° 2 au n° 88 *(jusqu'à la place du Pays d'Auge)*
- Rue du Paradis
- Place François Mitterrand, y compris les places voie nord
- Place du 8 mai, y compris deux places en entrée de la place par la rue Docteur Degrenne
- Rue des Mathurins
- Place de la République (îlot côté Médiathèque entre la rue Pont Mortain et la rue des Mathurins, y compris les voiries situées au nord et au sud de la Médiathèque,)

- Avenue Victor Hugo
- Rue Pont Mortain
- Rue aux Fèvres
- Rue de la Résistance
- Place du Général de Gaulle

Article 2- TARIFICATION DE LA REDEVANCE DE STATIONNEMENT

Les usagers des emplacements de stationnement payant sont tenus de s'acquitter d'une redevance dans les conditions suivantes :

- Une gratuité de 30 minutes applicable une fois par jour lors de la première période de stationnement en zone rouge.
- Une gratuité d'une heure applicable une fois par jour lors de la première période de stationnement en zone orange.

Les tarifs applicables au stationnement dans le périmètre payant sont modifiés suivant les grilles tarifaires suivantes :

Tarification applicable en zone orange (modifiée) :

Zone orange limitée à 7 h 45	
Durée de stationnement	*Tarif en €*
Lors du premier stationnement dans la journée, la première heure est gratuite.	*0.00 €*
Après utilisation de cette première heure gratuite, les tarifs sont les suivants :	
1h	*1.00 €*
2h	*2.00 €*
3h	*3.00 €*
4h	*4.00 €*
5h	*5.00 €*
6h	*6.00 €*
7h	*7.00 €*
7h30	*7.50 €*
au-delà de 7h30 à 7h35	*9.40 €*
au-delà de 7h35 à 7h40	*11.90 €*
au-delà de 7h40 à 7h45 non inclus	*14.40 €*
7h45 et au-delà	*20.00 €*

La gratuité de 1 heure est applicable une fois par jour lors de la première période de stationnement.

Tarification applicable en zone rouge : (inchangée)

Zone rouge limitée à 2H15	
Durée de stationnement	*Tarif en €*
Lors du premier stationnement dans la journée, les trente premières minutes sont gratuites.	*0,00 €*
Après utilisation de ces 30 minutes de gratuité, les tarifs sont les suivants :	
de 31 à 45min	*0,30 €*
1h	*0,60 €*
2h	*1,80 €*
au-delà de 2h à 2h05	*4.30 €*
au-delà de 2h05 à 2h10	*6.80 €*
au-delà de 2h10 à 2h15 non inclus	*9.40 €*
2h15 et au-delà	*20.00 €*

La gratuité de 30 minutes est applicable une fois par jour lors de la première période de stationnement.

Abonnements en zones rouge et orange :

Abonnement « habitant-résident » :*
La différence de situation dans laquelle les habitants-résidents des zones de stationnement de centre-ville se trouvent vis-à-vis des autres usagers et la nécessité d'assurer leur liberté d'accès aux immeubles riverains justifie que le nouvel abonnement unique (mensuel ou annuel) soit réservé aux seuls habitants-résidents* des zones suivantes :

- Zone rouge
- Zone orange

L'abonnement habitant-résident en zone rouge ouvre un droit à stationner en zone rouge ou en zone orange pour les habitants-résidents de la zone rouge.
L'abonnement habitant-résident en zone orange ouvre un droit à stationner uniquement en zone orange pour les habitants-résidents de la zone orange.

Les tarifs des abonnements « habitant-résident » sont les suivants :

- Abonnement mensuel : 10 €/mois,
- Abonnement annuel : 100 €/an.

** L'accès à cet abonnement reste limité à 1 par foyer.*

Abonnement « salarié - commerçant » :
Il est proposé de tenir compte de la situation des salariés justifiant d'une activité professionnelle continue en zone rouge ou orange, ainsi que de la situation des commerçants dont le commerce est situé en zone rouge ou orange, avec la création d'un tarif abonnement permettant de stationner uniquement en zone orange.

Le tarif d'abonnement permettant de stationner uniquement en zone orange créé est de :

- Abonnement mensuel : 20 €/mois,
- Abonnement annuel : 200 €/an.

Dispositions relatives aux artisans, entrepreneurs, auto entrepreneurs, activités itinérantes intervenant à domicile :

Un tarif identique à celui des salariés leur est proposé sur justificatif (les justificatifs seront explicités dans l'arrêté d'application) afin de stationner dans le périmètre de la zone rouge ou de la zone orange.

Exonérations :
L'exonération de la redevance de stationnement en zone rouge et en zone orange pour certaines catégories d'usagers est maintenue, à savoir : les véhicules transportant des handicapés titulaires de la carte GIG-GIC, les véhicules affectés à un service public pour les besoins exclusifs de ce service, les véhicules de service public de secours et de sécurité en intervention.
Le montant du forfait post-stationnement est inchangé et reste fixé à 20 euros pour l'ensemble des zones de stationnement payant.

Le forfait de post-stationnement n'est pas applicable aux usagers détenant un abonnement, seulement dans le cas où ils stationnent dans les emplacements payants correspondants à leur abonnement.

Article 3- MISE EN APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS

Compte tenu des délais techniques de reprogrammation des équipements, la mise en application est prévue au 1er septembre 2018. Un arrêté municipal définira les modalités.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre un arrêté pour fixer les modalités d'application.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 33 voix pour, 1 abstention celle de M. JAMBU.

DELIBERATION 2018-51 LISIEUX 2025 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ESPACE VICTOR HUGO – AUTORISATION DE PROGRAMME - MARCHÉS PUBLICS

Sur le rapport de Mme LAMIDEY, le Conseil Municipal :

- Approuve l'autorisation de programme relative à la rénovation de l'Espace Victor Hugo avec une enveloppe prévisionnelle de 1 085 200 € HT répartie ainsi :

- Travaux de rénovation de l'Espace Victor Hugo :	832 900 € HT
- Coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre :	58 303 € HT
- Etudes techniques diverses :	10 585 € HT
- Aléas et frais divers :	183 412 € HT

2017	2018	2019	2020
40 000 € HT	151 800 € HT	843 250 € HT	50 150 € HT

- Approuve, le recours à la procédure d'appel d'offres en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour les marchés de travaux nécessaires ;

- Autorise Monsieur le Maire, à signer les marchés décrits ci-dessus avec les titulaires les mieux-disants, après avis consultatif de la Commission d'appel d'offres, ainsi que les pièces administratives se rapportant aux marchés ;

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions au taux le plus élevé et aides financières, auprès des différents financeurs potentiels et organismes concernés.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-52 LISIEUX 2025 – RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE VICTOR HUGO – DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2018

Sur le rapport de Mme CHARBONNIER, le Conseil Municipal :

- Précise que les crédits de paiement ont été inscrits au budget de l'année 2018 ;

- Sollicite l'aide financière de l'Etat, notamment au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour l'année 2018 pour le projet de rénovation de l'Espace Victor Hugo dont le coût total est de 1 085 200.00 euros HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

  - ✓ Etat- DSIL : 217 040.00 euros
  - ✓ Etat- Réserve ministérielle : 50 000.00 euros
  - ✓ Conseil Régional – Villes Reconstruites : 187 500.00 euros
  - ✓ Conseil Départemental : 325 560.00 euros
  - ✓ Ville de Lisieux : 305 100.00 euros

- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, à solliciter toutes les aides financières se rapportant au dossier auprès des différents financeurs et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-53 LISIEUX 2025 – RENFORCEMENT DE LA LIAISON MULTIMODALE ENTRE LA GARE ET LE CENTRE-VILLE DE LISIEUX – COURS VICTOR HUGO ET PARVIS DU CARMEL PHASE 2 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2018

Sur le rapport de Mme NAVARRETE, le Conseil Municipal :

- Précise que les crédits de paiement ont été inscrits au budget de l'année 2018 ;

- Sollicite l'aide financière de l'Etat, notamment au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour l'année 2018 pour le réaménagement du cours Victor Hugo et du parvis du Carmel phase 2 dont le coût total du projet est de 1 840 419,66 euros HT. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :
  - ✓ - Etat- DSIL : 368 083,93 euros
  - ✓ - Conseil Départemental : 241 094,98 euros
  - ✓ - Ville de Lisieux : 1 231 240,75 euros

- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, à solliciter toutes les aides financières se rapportant au dossier auprès des différents financeurs et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-54 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA VILLE DE LISIEUX AU PROFIT DE LA CAISSE DES ÉCOLES POUR LE COFINANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRÉ)

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention d'attribution d'une subvention à hauteur de 51 843 euros pour l'année 2018 (10 000 euros en 2017), à la Caisse des Ecoles dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (dispositif d'accompagnement individualisé, agissant en surcroit du droit commun, qui vise à apporter un soutien éducatif, social, périscolaire, culturel et sanitaire aux enfants âgés de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité).

- Autorise Mme l'Adjoint au Maire en charge de l'Enseignement à signer ladite convention et les pièces y afférentes.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 33 voix pour, une abstention, celle de M. BUHOT.

DELIBERATION 2018-55 SCHÉMA DIRECTEUR DU RÉSEAU DE CHALEUR DE HAUTEVILLE (ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE) – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Sur le rapport de M. RUFIN, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la réalisation du schéma directeur du réseau de chaleur de Hauteville (et transition énergétique) selon le guide AMORCE/ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), par le cabinet NALDEO ;

- Sollicite auprès de la Région Normandie et de l'ADEME les subventions aussi élevées que possible pour le financement de ce projet ;

- Autorise M. le Maire, M. l'Adjoint au Maire en charge des Travaux ou M. l'Adjoint au Maire en charge des Mobilités, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-56 RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES

Sur le rapport de M. GOURET, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2017-2018, le montant de la participation financière à verser par les communes au titre de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques de Lisieux, à :

- 800 euros par an et par élève en maternelle ;
- 460 euros par an et par élève en élémentaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-57 PARTICIPATIONS AUX DÉPENSES DES ÉCOLES PRIVÉES DU 1er DEGRÉ FORFAIT COMMUNAL – EXERCICE 2018

Sur le rapport de Mme LAMIDEY, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer la participation communale versée aux écoles privées du 1er degré pour les enfants domiciliés à Lisieux, à 730 euros par an et par élève en maternelle et 390 euros par an et par élève en élémentaire pour l'exercice 2018, sur la base de l'effectif constaté lors des rentrées scolaires 2017-2018 et 2018-2019.

- Autorise le versement de ces participations par trimestre, dès réception des listes d'élèves des écoles privées.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-58 ASSOCIATION LA DAME BLANCHE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder à l'association La Dame Blanche une subvention exceptionnelle de 1 500.00 euros , qui se trouve dans l'obligation d'effectuer les travaux ordonnés par les Services de l'Etat, nécessaires à la réhabilitation du centre estimés à 15 000.00 euros, faute de quoi le centre fermera ;

- Dit que les crédits seront inscrits en Décision Modificative 2018 ;

- Autorise M. le Maire ou Mme l'Adjoint au Maire en charge de l'Environnement à signer tout document concernant cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-59 ACCESSIBILITÉ – AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP VISUEL À L'ACQUISITION DE TÉLÉCOMMANDE POUR FEUX SONORES

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- Décide d'aider financièrement les personnes en situation de handicap visuel à l'acquisition d'une télécommande pour feux sonores, dispositif d'accessibilité pour les

déficients visuels, permettant aux personnes aveugles ou malvoyantes d'activer les feux piétons équipés d'un module sonore normalisé NFS 32002. Un simple appui déclenche le module piéton, annonçant ainsi la couleur du feu, pour une traversée en toute sécurité. L'aide à l'acquisition de cette télécommande s'effectue dans les conditions suivantes :

- une seule prise en charge par personne ;
- prise en charge à hauteur de 70 % du prix TTC, avec un seuil maximum de prise en charge à hauteur de 70.00 euros, et dans la limite d'une enveloppe disponible de 2 000.00 euros TTC sur le budget « Accessibilité » 2018.

- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation Urbaine et du Patrimoine, à signer tout acte relatif à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-60 FOURNITURE DE MATÉRIELS DE CARREFOURS À FEUX – MARCHÉ NÉGOCIÉ AUTORISATION DE SIGNATURE MARCHÉ PUBLIC

M. MARIE rappelle que le marché de fourniture de matériels de carrefours à feux arrive à terme le 12 juillet 2018. Afin de ne pas rompre le fonctionnement et la continuité de service, la Ville de Lisieux a relancé une procédure de marché public.
Compte tenu de la spécificité du matériel, il a été relancé sous la forme d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable, en application de l'article 30-I.3c du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, qui stipule que : *« Les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables (...) lorsque les travaux, fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé (...) pour la protection de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle. »*

Le Conseil Municipal :

- Approuve le recours à la procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable ;

- Autorise M. le Maire à signer le marché décrit ci-dessus ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché avec le titulaire qui sera retenu par la Commission d'appel d'offres.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 30 voix pour, 4 abstentions celles de Mme BUREL avec le pouvoir de Mme LEBRETON-GUERET, M. JAMBU et Mme LECOURT.

DELIBERATION 2018-61 DÉLÉGATION AU MAIRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Sur le rapport de Mme BEAUFRERE, le Conseil Municipal, considérant la nécessité pour la Collectivité d'avoir à sa disposition les outils les plus complets de maîtrise foncière nécessaire à la conduite de la gestion prévisionnelle et opérationnelle de l'espace urbain ;

- Décide de donner délégation au Maire pour exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation

d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

- Précise que cette délégation s'étend aux aliénations prévues à l'article L.211-4 du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines de Lisieux incluant la cession de parts ou d'actions de sociétés visées aux titres II et III de la loi n° 71-579 du 16 juillet 1971 et donnant vocation à l'attribution d'un local d'habitation, d'un local professionnel ou d'un local mixte et des locaux qui lui sont accessoires.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-62 LOCATION DE 12 LOGEMENTS SITUÉS RUE JOSEPH GUILLONNEAU ET DESTINÉS À LA GENDARMERIE – AVENANT 2 AU BAIL

Sur le rapport de M. MERCIER, et vu l'avis de France Domaine en date du 28 février 2018, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, à signer avec l'Etat le second avenant au bail de location au profit de la Gendarmerie de 12 logements, dont la Ville est propriétaire, rue Joseph Guillonneau, prenant en compte la seconde révision triennale du loyer, portant ainsi le loyer annuel à la somme de 84 970.00 euros à compter du 1er novembre 2017.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-63 COMITÉ TECHNIQUE COMMUN VILLE-CCAS – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal, M. AUBRIL propose au Conseil Municipal de délibérer sur la dernière version amendée de la délibération.
Le changement de version, mis au vote, est adopté à l'unanimité.

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal prend note que le Comité Technique (CT) est élu pour 4 années. De nouvelles élections se dérouleront le 6 décembre 2018. Dans cette perspective, il convient de déterminer le nombre des représentants du personnel au sein de l'instance en vue des prochaines élections professionnelles. Les représentants élus sont désignés par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le nombre des représentants du personnel titulaires au sein du comité technique à six ;

- Décide de maintenir le caractère paritaire de cette instance ;

- Dit que la délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-64 COMITE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL COMMUN VILLE-CCAS – DÉTERMINATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL TITULAIRES

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil Municipal, M. AUBRIL propose au Conseil Municipal de délibérer sur la dernière version amendée de la délibération.
Le changement de version, mis au vote, est adopté à l'unanimité.

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal prend note qu'il convient de déterminer le nombre des représentants du personnel au CHSCT dans la perspective des prochaines élections professionnelles du 6 décembre 2018. Les représentants élus sont désignés par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CHSCT à six ;

- Décide de maintenir le caractère paritaire de cette instance ;

- Dit que la délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-65 COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES COMMUNES VILLE-CCAS

Sur le rapport de M. RUFIN, le Conseil Municipal prend note que les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) ont été créées par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 puis modifiées par la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires. Elles seront mises en place pour la première fois lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Le Conseil Municipal :

- Décide de créer des Commissions Consultatives Paritaires communes à la Ville et au CCAS de Lisieux ;

- Dit que la délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-66 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DE LA HALTE ACCUEIL ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (APS)

Sur le rapport de Mme BRETON, le Conseil Municipal :

- Approuve le nouveau règlement intérieur de la Restauration scolaire et de la Halte accueil ;

- Autorise M. le Maire à signer le présent règlement ainsi que tout document se rapportant à cette affaire ;

- Autorise les Commissions « Enseignement, Relations Publiques » et « Citoyenneté et Restauration Scolaire » à actualiser ce règlement pour des modifications mineures, lors de chaque rentrée scolaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 33 voix pour.
M. GALLET était absent au moment du vote.

DELIBERATION 2018-67 LISIEUX 2025 – CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX PHASE 2 POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) DE LA GARE DE LISIEUX

Présentation d'une projection sur les travaux de mise en accessibilité PMR de la gare de Lisieux.

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet de convention relative au financement des travaux phase 2 pour la mise en accessibilité PMR de la gare de Lisieux. Ladite convention acte le plan de financement des travaux pour un coût total de 13 210 788 € sur les bases du Projet. Elle est conclue entre l'Etat, la Région Normandie, SNCF Réseau, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et la ville de Lisieux s'engageant ainsi à verser les aides financières réparties comme suit :

  - ✓ Etat : 3 000 000 € (22.70 %)
  - ✓ Région : 7 964 622 € (60.30 %)
  - ✓ Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : 132 104 € (1.00 %)
  - ✓ Ville de Lisieux : 132 104 € (1.00 %)
  - ✓ SNCF Réseau : 1 981 958 € (15.00 %)

- Accorde une subvention d'un montant de 132 104 € pour la réalisation des travaux pour la mise en accessibilité PMR de la gare de Lisieux ;

- Autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes modifications mineures apportées à cette convention, et toute pièce ou document s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 31 voix pour, 3 abstentions celles de Mme BUREL avec le pouvoir de Mme LEBRETON-GUERET et M. JAMBU.

DELIBERATION 2018-68 COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – RAPPORT ANNUEL 2017

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport annuel 2017 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes en situation de handicap (CCA) qui s'est réunie le 26 avril 2018 ;

- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, de la Rénovation urbaine et du Patrimoine, à transmettre ce rapport aux destinataires mentionnés à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 11 mai 2018)

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 27 mars 2018 dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 86 du 12 mars 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un marché de travaux marché de travaux avec l'entreprise COLAS ILE DE France NORMANDIE, sise Centre Vimoutiers – Zone Industrielle – 7 rue des Pommiers – 61120 VIMOUTIERS, pour la réalisation de travaux d'aménagement du parvis du Carmel – rue du Carmel -14100 LISIEUX.
Date : à la notification pour la période de préparation – Démarrage des travaux par ordre de service
Durée : 6 mois à compter de la notification du marché (dont 1 mois de préparation et 5 mois de travaux)
Modalités de résiliation : conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux
Montant H.T. : 372 528.15 €
Montant T.T.C : 447 033.78 €

Décision n° 87 du 12 mars 2018 (M. MARIE)

Acquisition d'un véhicule utilitaire, type polybenne, de marque NISSAN, immatriculé DA-306-ER, en remplacement du véhicule volé le 30 octobre 2017, à la société AER Négoce sise ZA de Beaumont – 61230 COULMER destiné au ramassage des déchets.
Coût H.T. : 24 950.00 €
Coût T.T.C. : 29 940.00 €

Décision n° 88 du 13 mars 2018 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec l'association URBAN LEXODANCE, sise 51 boulevard Winston Churchill – 14100 LISIEUX, pour la mise en place d'une initiation au breakdance dans l'école élémentaire François Guizot dans le cadre des activités périscolaires.

Dates :
- les mardis 13, 20 et 27 mars 2018, de 16 h 30 à 17 h 30.
- les mardis 3, 10, 17 et 24 avril 2018 de 16h30 à 17h 30.
Coût : 245 € net pour 7 séances (soit 35 €/séance).

Décision n° 89 du 14 mars 2018 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec CAP'COM sise 3, cours Albert Thomas – 69003 LYON pour une formation en ligne intitulée « Mooc – La compublique sur le web et les réseaux sociaux » pour une employée de la Ville de Lisieux.

- Dates : du jeudi 1er mars au lundi 30 avril 2018
- lieu : la formation se déroulera en ligne
- coût HT : 300.00 €
- TVA 20 % : 60.00 €
- coût TTC : 360.00 €
- Résiliation : toute demande d'annulation d'inscription devra être formulée par écrit et donnera lieu au versement d'une somme forfaitaire de 50.00 € HT pour frais de gestion administrative.

Décision n° 90 du 14 mars 2018 (**Mme POYNARD**)

Signature d'un bulletin d'inscription avec la société DALLOZ FORMATION sise 45 rue Liancourt – 75014 PARIS - pour une formation intitulée « La Police de sécurité au quotidien : du nouveau pour la sécurité de nos territoires » pour une employée de la Ville de Lisieux.
- Date : le vendredi 1er juin 2018
- lieu : PARIS
- coût HT : 690.00 €
- TVA 20 % : 138.00 €
- coût TTC : 828.00 €

Décision n° 91 du 15 mars 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat de cession de spectacle avec la SARL « La Prod JV », sise 40 rue Damrémont – 75018 PARIS, dans le cadre du spectacle « William Z Villain » - Concert « Les Tendres Voyoux »
Date : le vendredi 13 avril 2018, à partir de 22h et pour une durée de 1h30.
Lieu : Mosaic la Salle, 13 boulevard Pasteur – 14100 LISIEUX.
Coût : 1582.50 € TTC.
Modalités de règlement : 50% à titre d'acompte à la signature du contrat (791.25 € TTC) et au plus tard le vendredi 16 mars 2018 et le solde le vendredi 13 avril 2018.

Décision n° 92 du 16 mars 2018 (M. MARIE)

Signature d'un marché avec avec INGE-INFRA sise Espace Robert Schuman – Immeuble I – 1er étage - 7 place de l'Europe – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'établir un diagnostic et un programme de travaux chiffrés portant sur une vingtaine d'opérations de voirie individualisées.

Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire à bons de commande sans minimum avec maximum à 24 900 € HT.

- Durée : du lundi 26 mars 2018 au vendredi 22 juin 2018

Décision n° 93 du 16 mars 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'une lettre d'acceptation avec le cabinet d'expertise EUREXO, sise 6 rue Pierre Gilles de Gennes – CS 60414 – 76137 MONT SAINT AIGNAN CEDEX, fixant l'évaluation des dommages à 5 143.18 € TTC concernant le sinistre impliquant le camion nacelle immatriculé 9917 XQ 14 du service éclairage public endommageant la porte du garage, sur le site des Services Techniques rue René Barthélémy à Lisieux, survenu le 05 janvier 2018
- Ce montant est fixé sous réserve d'acceptation définitive par l'assureur.

Décision n° 94 du 16 mars 2018 (M. THILLAYE)

Signature d'une convention avec la SAS AMUSEMENTS La Grande Roue sise 32 boulevard de Strasbourg – CS 30108 – 75468 PARIS CEDEX 10 pour la mise en place d'une grande roue panoramique de 32 mètres « Technical Park » ouverte au public sur la place François Mitterrand.

- Dates : Du vendredi 23 mars au mardi 08 mai 2018 inclus

- Horaires :
* *Période scolaire* :

Du dimanche au jeudi	de 11h à 20h
Le vendredi	de 11h à 00h
Le samedi	de 10h à 00h

* *Période de vacances*

Du dimanche au jeudi	de 11h à 22h
Le vendredi	de 11h à 00h
Le samedi	de 10h à 00h

Cette action nécessite 5 jours de montage préalables au 23 mars et 4 jours de démontage après le 8 mai 2018.

- Coût TTC : 18 000 Euros

Décision n° 95 du 16 mars 2018 (M. THILLAYE)

Signature d'une convention de partenariat avec l'association « #Les Vitrines de Lisieux » sise 5 rue des Mathurins – Galerie des Mathurins – 14100 LISIEUX dans le cadre de la mise en place d'une grande roue panoramique de 32 mètres « Technical Park » ouverte au public sur la place François Mitterrand.

La Ville a signé une convention avec la SAS AMUSEMENTS La Grande Roue pour la mise en place de la Grande roue pour les dates et horaires suivants :
- Dates : Du vendredi 23 mars au mardi 08 mai 2018 inclus

- Horaires :
* *Période scolaire* :

Du dimanche au jeudi	de 11h à 20h
Le vendredi	de 11h à 00h
Le samedi	de 10h à 00h

* *Période de vacances*

Du dimanche au jeudi	de 11h à 22h
Le vendredi	de 11h à 00h
Le samedi	de 10h à 00h

- L'association « # Les Vitrines de Lisieux » s'engage à acheter des tickets au prestataire, à faire la promotion de cette attraction et à prendre en charge les frais d'inauguration.

Décision n° 96 du 19 mars 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat de cession de spectacle avec l'association « ROCK'N'ROLL » sise 542 rue du Village – 27340 CRIQUEBEUF SUR SEINE, dans le cadre du 2ème Bal des Dimanches'M de Mosaïc la Salle - Concert de « The Night's Cats ».

Date : le dimanche 25 mars 2018 à 14h30
Durée : 3 heures
Lieu : Mosaic la Salle, 13 boulevard Pasteur – 14100 LISIEUX.
Coût : 400,00 € TTC.

Décision n° 97 du 19 mars 2018 (M. GALLET)

Régie d'avances auprès de la régie officielle des Pompes Funèbres pour procéder au paiement des dépenses diverses liées au fonctionnement de la régie.
Cette régie est installée 3 rue au char 14100 Lisieux.

Décision n° 98 du 22 mars 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la société TEAMNET, sise 10, rue Mercœur – 75011 PARIS pour la maintenance de l'hébergement des applications AXEL-Portail familles et ses composants.
Prise d'effet : le 1er août 2017 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2017, puis un an renouvelable tacitement tous les ans pour la redevance annuelle, sans que la durée totale ne puisse excéder 5 ans.
L'environnement de test est conclu pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 uniquement et non reconductible.
Coût annuel 2018 :

- Pour la redevance annuelle 6 125.00 € HT soit 7 350.00 € TTC
- Pour l'environnement de test 3 000.00 € HT soit 3 600.00 € TTC

Décision n° 99 du 22 mars 2018 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat avec R. REINE AEROSOL sis 108, rue Marie de Besneray – 14100 LISIEUX pour une initiation à l'art du graffiti dans le cadre des activités périscolaires à l'école Jules Verne.

Dates : les 15, 18 et 29 mai et les 1er, 5, 8, 12, 15, 19, 22, 26 et 29 juin 2018 (12 séances de 1h40)
Horaires : de 15h15 à 16h55
Coût : 960.00 € TTC, soit 80 € la séance.

Décision n° 100 du 22 mars 2018 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec M. Adriano BONAVENTURA, demeurant 4 place Emile Romanet – 14170 Saint Pierre en Auge, pour une animation chant lors du Festival Jeunesse le samedi 26 mai 2018.

- Lieu : place République
- Durée : 30 minutes
- Horaires : à déterminer suivant programmation
- Coût : 130.00 € TTC

(code action : 00040306)

Décision n° 101 du 22 mars 2018 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec « L'El Wallengo » sise 2 rue de l'ancien golf 68300 SAINT-LOUIS pour la mise à disposition gratuite d'un toboggan géant aquatique en structure gonflable avec entrées payantes lors du Festival Jeunesse 2018.

Date : samedi 26 mai 2018 de 10h00 à 20h00 au Dimanche 27 mai 2018 de 10h00 à 18h00
Lieu : Place de la République
Mise à disposition gratuite.
La Ville de Lisieux tiendra le lieu de l'animation à disposition de l'occupant à partir du vendredi 25 mai 2018 à 10h00 pour permettre d'effectuer le montage, les réglages et d'éventuels raccords. Le démontage et le rechargement seront effectués le dimanche 27 mai 2018 à 18h00.
(code action : 00040306)

Décision n° 102 du 22 mars 2018 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec l'association FAKE , sise la Barberie – 14100 HERMIVAL LES VAUX pour un concert dans le cadre du Festival Jeunesse 2018.

Date : samedi 26 mai 2018 de 20h00 à 21h00
Lieu : Place République
Coût : 500.00 € TTC.
(code action : 00040306)

Décision n° 103 du 23 mars 2018 (Mme LAMIDEY)

Signature d'une convention d'accueil avec Monsieur Joël BRUNEL, collaborateur occasionnel, bénévole, domicilié Association « Lisieux Handisport » sise 20 rue des Champs Rémouleux – 14100 LISIEUX pour une initiation au torball dans le cadre des activités périscolaires - Ecoles Guizot et Jean Macé.

Dates : les lundis 26 mars et 9, 16 et 23 avril 2018
Lieu : Ecole Guizot
Horaire : de 16h00 à 17h15

Dates : les vendredis 30 mars et 6, 13 et 20 avril 2018
Lieu : Ecole Jean Macé
Horaire : de 16h00 à 17h15

Décision n° 104 du 30 mars 2018 (M. MERCIER)

Signature d'une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie sise BP 26 020 – 14100 LISIEUX pour un travail commun sur le patrimoine avec le Pôle Muséal et mise à disposition de conférencier.

Lieu : sur le territoire de la Commune
Durée : 1 an renouvelable une fois par tacite reconduction.
Coût : 90 € par intervention de 2h avec un montant maximum annuel de 1 080.00 € TTC
Code action : 14160020

Décision n° 105 du 30 mars 2018 (M. MERCIER)

Signature d'une convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture (ENSA) de Normandie sise 27 rue Lucien Fromage – 76160 DARNETAL pour la mise à disposition par l'ENSA Normandie du matériel d'exposition (soit 32 fichiers de projets étudiants et 1 fichier de présentation réalisé par 2 enseignants, une quinzaine de maquettes dont une du site étudié) en vue de l'exposition des travaux d'étudiants ayant pour objet la transformation de l'espace Victor Hugo.

Dates de l'exposition : Du 04 avril 2018 au 03 mai 2018
Cette exposition nécessite l'enlèvement du matériel auprès de l'ENSA au plus tôt le 03 avril 2018 et la restitution dans ces mêmes locaux au plus tard le 14 mai 2018.
Lieu : Maison de Projets – Espace Victor Hugo – Lisieux
Coût : la mise à disposition du matériel est à titre gratuit.
La Ville s'engage à prendre en charge les frais de panneaux d'impression à hauteur de 1000 € TTC.
Code action : 14160020

Décision n° 106 du 30 mars 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec la société FAR PROD, sise 1 rue Laferrière – 75009 PARIS, pour le concert « MALO » dans le cadre des Rendez-vous de l'Eté organisés par la Ville de Lisieux.

- Coût : 6 551.55 € TTC transport et backline inclus (paiement 30 % à la signature du contrat et 70 % après le spectacle)
- Date et lieu : le Vendredi 24 août 2018 à 21h00, place François Mitterrand.
- Durée : 1h00 minimum
(code action : 00040004)

Décision n° 107 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en colombarium à compter du 2 janvier 2018 et jusqu'au 2 janvier 2048. Cette concession est située dans l'espace cinéraire « Le Chêne » Module 6, Case 66.

Décision n° 108 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 4 janvier 2018 et jusqu'au 4 janvier 2048. Cette concession est située section 14, rang 10, tombe 12, Nouveau cimetière.

Décision n° 109 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 1m²05 à compter du 4 janvier 2018 et jusqu'au 4 janvier 2048. Cette concession est située section ATER1 enfant, n° 53 du plan.

Décision n° 110 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 50 ans caveau d'une superficie de 3,36 m^2 à compter du 8 janvier 2018 et jusqu'au 8 janvier 2068. Cette concession est située section 9, rang 4, Tombe 7, Nouveau cimetière.

Décision n° 111 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en franche-terre d'une superficie de 2m^2 à compter du 4 novembre 2017 et jusqu'au 4 novembre 2032. Cette concession est située section R, rang 162 du plan.

Décision n° 112 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,36 m^2 à compter du 8 janvier 2018 et jusqu'au 8 janvier 2048. Cette concession est située section 9, rang 4, Tombe 6, Nouveau cimetière.

Décision n° 113 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2 m^2 à compter du 9 janvier 2018 et jusqu'au 9 janvier 2048. Cette concession est située section 17, rang 2, Tombe 8, Nouveau cimetière.

Décision n° 114 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans caveau d'une superficie de 3,57 m^2 à compter du 13 avril 2017 et jusqu'au 13 avril 2032. Cette concession est située section L numéro 18 du plan.

Décision n° 115 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2 m^2 à compter du 23 février 2016 et jusqu'au 23 février 2046. Cette concession est située section U1 numéro 14 du plan.

Décision n° 116 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,36 m^2 à compter du 17 janvier 2018 et jusqu'au 17 janvier 2048. Cette concession est située section 9, rang 4, tombe 8, Nouveau cimetière.

Décision n° 117 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en colombarium à compter du 18 janvier 2018 et jusqu'au 18 janvier 2048. Cette concession est située dans l'espace cinéraire « Le Chêne » Module 1, Case 10.

Décision n° 118 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en colombarium à compter du 22 janvier 2018 et jusqu'au 22 janvier 2033. Cette concession est située dans l'espace cinéraire « Le Chêne » Module 6, Case 65.

Décision n° 119 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,57 m² à compter du 28 novembre 2017 et jusqu'au 28 novembre 2047. Cette concession est située section W n° 86, du plan.

Décision n° 120 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 1,05m² à compter du 1er mai 2017 et jusqu'au 1er mai 2047. Cette concession est située section ATER1 enfant, Rang 1, tombe 4 numéro 59 du plan.

Décision n° 121 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,36 m² à compter du 05 février 2018 et jusqu'au 05 février 2048. Cette concession est située section 9, rang 4, tombe 9, Nouveau cimetière.

Décision n° 122 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2 m² à compter du 5 décembre 2015 et jusqu'au 5 décembre 2045. Cette concession est située section O (o) Rang 4, tombe 3.

Décision n° 123 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,57 m² à compter du 14 février 2018 et jusqu'au 14 février 2048. Cette concession est située section VIII, n° 39 du plan.

Décision n° 124 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en franche-terre d'une superficie de 2 m² à compter du 25 avril 2017 et jusqu'au 25 avril 2032. Cette concession est située section B bis n°44 du plan.

Décision n° 125 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en colombarium à compter du 14 février 2018 et jusqu'au 14 février 2033. Cette concession est située dans l'espace cinéraire « Le Chêne » Prestige 2, Case 3.

Décision n° 126 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2 m^2 à compter du 15 février 2018 et jusqu'au 15 février 2048. Cette concession est située section P, rang 6, Tombe 2.

Décision n° 127 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 1,05 m^2 à compter du 5 décembre 2017 et jusqu'au 5 décembre 2047. Cette concession est située section ATER1 enfant, n° 63 du plan.

Décision n° 128 du 03 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans caveau d'une superficie de 3,57 m^2 à compter du 18 novembre 2019 et jusqu'au 18 novembre 2049. Cette concession est située section X (x), n° 12 du plan.

Décision n° 129 du 03 avril 2018 (M. MARIE)

Signature d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile du Calvados sise 27bis, rue Camille Blaisot – 14210 EVRECY pour la mise en place d'un dispositif de secours lors de la Fête de la Musique le 21 juin 2018.
- Dispositif de petite envergure
- 6 secouristes
- 1 véhicule de premiers secours, 1 autre véhicule et 1 tente
- Durée : le jeudi 21 juin 2018 de 19h00 à 0h00
- Lieu : place de la République et Place François Mitterrand
- coût : 770,00 € net (code action : 00040059)

Décision n° 130 du 03 avril 2018 (M. MARIE)

Signature d'une convention avec l'Association Départementale de Protection Civile sise 27bis, rue Camille Blaisot – 14210 EVRECY pour la mise en place d'un dispositif de secours lors des concerts des Rendez-Vous de l'été 2018.

- Dispositif de petite envergure
- 6 secouristes
- 1 véhicule de premiers secours, 1 autre véhicule et 1 tente
- Dates :
  * vendredi 20 juillet 2018 de 21h00 à 24h00
  * vendredi 24 août 2018 de 21h00 à 24h00
  * vendredi 31 août 2018 de 21h00 à 24h00
- Lieu : Place François Mitterrand
- coût : 1 626.00 € net (code action : 00040004)

Décision n° 131 du 03 avril 2018 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec la Société YVANN PRODUCTIONS sise 3 avenue Rollon – 14800 TOUQUES DEAUVILLE, pour assurer la prestation suivante : DJ Mix lors du Festival Jeunesse le samedi 26 mai 2018.

- Lieu : place de la République
- Durée : 2 heures
- Horaires : 22h30 – 00h30
- Coût : 2 040.00 € TTC (paiement après prestation faite)

(code action : 00040306)

Décision n° 132 du 03 avril 2018 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec R. REINE AEROSOL sis 108, rue Marie de Besneray – 14100 LISIEUX pour l'animation d'un atelier d'initiation à l'art du graffiti à destination d'un groupe d'enfants de 9 à 12 ans du Centre de Loisirs La Vallée.

Lieu : Centre de Loisirs La Vallée
Durée : 2 journées de 5 heures
Dates et Horaires :

- Le mardi 24 avril 2018 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Le mercredi 25 avril 2018 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Coût : 320.00 € TTC.

Décision n° 133 du 03 avril 2018 (Mme RAYNAUD)

Signature d'un contrat avec la SARL SPORT SOIT LOUÉ sise 9 rue Franklin – 59390 LYS LES LANNOY pour la mise à disposition de structures de jeux mobiles accompagnés d'un animateur à la Maison de Quartier Trevett et cour de l'école Trevett.

Lieu : Maison de Quartier Trevett et cour de l'école Trevett
Date et horaires : Vendredi 11 mai 2018 de 9h00 à 18h30
Coût : 600.00 € TTC.

Décision n° 134 du 03 avril 2018 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat de vente avec l'association « Les Petits Débrouillards » sise 187 rue de Châtillon – 35200 RENNES pour la mise à disposition d'un intervenant pour assurer la prestation suivante : Formation projet développement durable – animations sur la biodiversité.

Lieu : Place Le Hennuyer
Date : Mercredi 18 avril 2018
Horaires : De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Coût : 701.48 € TTC.

Décision n° 135 du 03 avril 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la société LOGITUD SOLUTIONS sise ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schoelcher – 68200 MULHOUSE pour la maintenance du progiciel suivant : parcmètres télépaiement – licence mono-connecteur serveur de ticket.
Ce logiciel est utilisé afin d'interroger les différents moyens de paiement, ceci pour permettre au logiciel de verbalisation électronique de déterminer si le véhicule est assujetti à un forfait post-stationnement (FPS)

Date d'effet : 1er septembre 2017 pour un an soit jusqu'au 31 août 2018, reconductible pour une période d'un an, deux fois maximum.
Coût : 298.50 € HT annuel

Décision n° 136 du 03 avril 2018 (Mme RAYNAUD)

Contrat de vente avec l'Union Normande des Centres Maritimes et Touristiques - Mise à disposition de tentes et marabouts pour l'accueil et l'hébergement de groupes composés de 16 enfants/jeunes à chaque fois et encadrés par 2 animateurs.
L'hébergement se fera sous tentes et les repas seront servis par le centre d'hébergement.

Lieu	Périodes
dans le parc du manoir des hauts Tilleuls à TAILLEVILLE	• du 16 au 20 juillet 2018 • du 23 au 27 juillet 2018
à THAON	• du 13 au 17 août 2018 • du 20 au 24 août 2018

Coût : 2 678.98 € TTC
Modalités de règlement : 1 394.00 € à titre d'avance forfaitaire à la signature du contrat ;
Le solde soit 1 284.98 € interviendra après prestation faite sur présentation d'une facture.

Décision n° 137 du 03 avril 2018 (Mme RAYNAUD)

Signature d'une convention avec l'A.P.A.E.I. des Pays d'Auge et de Falaise, sise 86 route d'Orbec – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition, au profit du service Jeunesse de la Ville de Lisieux, de deux minibus immatriculés : CZ 939 XQ et DX 379 MD.

Dates : du vendredi 27 avril 2018 (14 h) au lundi 14 mai 2018 (dès 8 h).
Mise à disposition à titre gratuit.

Décision n° 138 du 09 avril 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'une convention de services avec la société ODELCO sise 15 rue Olivier des Bordeaux – 27340 PONT DE L'ARCHE pour l'expérimentation du service www.jallume.fr sur 14 armoires électriques. Ce service permet aux habitants de rallumer l'éclairage public via leurs smartphones durant la période d'interruption nocturne. Cette phase d'expérimentation permettra de décider de pérenniser cette action ou de l'abandonner.

Date d'effet : à compter de la notification.
Fin d'effet : après un an de fonctionnement, sans renouvellement possible.
Si un déploiement plus vaste et pluriannuel était décidé, une mise en concurrence serait alors organisée.
Coût : 9 899.00 € TTC (TVA non applicable).

Décision n° 139 du 11 avril 2018 (Mme POYNARD)

Signature d'une convention avec la Société CESR'PRO sise 731, route de Falaise – 14123 IFS pour une formation code de la route et permis de conduire BE pour un agent de la Ville de Lisieux.

Date : du 3 au 6 avril 2018 pour le code de la route

Durée : 28 heures sur 4 jours
Date : du 16 au 20 avril 2018 pour le permis de conduire BE
Durée : 21 heures sur 3 jours + ½ journée pour l'examen en moyenne
Lieu : CESR City'pro Lisieux
Coût : 660.00 € HT soit 792.00 € TTC

Décision n° 140 du 13 avril 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec la société BLEU CITRON PRODUCTIONS, sise 14 rue Saint Charles – 31000 TOULOUSE, pour le concert « FÉFÉ » dans le cadre des Rendez-vous de l'Eté organisés par la Ville de Lisieux.

- Coût HT :	8 295.40 €
- TVA à 5,5 % :	456.25 €
- Coût TTC (backline inclus) :	8 751.65 €
- Paiement :	
▪ 50 % à la signature du contrat soit :	4 375.80 €
▪ 50 %, soit le solde, après le spectacle, soit	4 375.85 €
- Date :	le Vendredi 20 juillet 2018
- Heure :	22h00
- Durée :	1h15
- Nombre de représentation :	1
- Lieu :	Place François Mitterrand
- Prix :	concert gratuit

Droits d'auteurs - taxes fiscales :
La Ville de Lisieux aura à sa charge les droits d'auteur et en assurera le paiement. Si le spectacle ne fait pas l'objet d'une billetterie payante, la Ville de Lisieux s'engage à verser un complément de prix égal à 3,5 % du prix de cession hors taxes sur présentation de facture du producteur.
(code action : 00040004)

Décision n° 141 du 13 avril 2018 (M. MERCIER)

Signature d'une convention avec :
1°) l'Association Études en Développement et Aménagement (E.D.A) Département Aménagement sise Polytech Tours 35 allée Ferdinand de Lesseps – BP 30553 – 37205 TOURS CEDEX 3 ;
2°) Mme Victoria DEMETTRE, M. Benjamin GUILHOT, Mme Johanne MAUGY et Mme Amélie VIGNET, étudiants stagiaires ;

en vue d'effectuer un stage au sein des services de la Ville ayant pour thème « Etude pour la réalisation d'un plan vélo » du lundi 16 avril 2018 au vendredi 6 juillet 2018.

Coût : 2 000.00 € (somme forfaitaire permettant la prise en charge des frais liés à l'accompagnement au contrôle et au suivi de l'action de partenariat. Le versement de cette somme sera effectué à la livraison du rapport définitif) et la prise en charge de l'hébergement des étudiants stagiaires au Foyer des Jeunes travailleurs.
(code action : 14180002)

Décision n° 142 du 13 avril 2018 (M. MERCIER)

Signature d'une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lisieux, sis 1 rue Paul Banaston – 14100 LISIEUX, afin de proposer un hébergement au sein du Foyer des Jeunes Travailleurs à Mme Victoria DEMETTRE, M. Benjamin GUILHOT, Mme Johanne MAUGY et Mme Amélie VIGNET, étudiants accueillis au sein de services de la Ville de Lisieux dans le cadre de leur stage « Etude pour la réalisation d'un plan vélo ».

Date : du dimanche 15 avril au vendredi 6 juillet 2018 inclus.
Conditions : Les étudiants signent un bail avec le Foyer des Jeunes Travailleurs et deviennent résidents. La Ville de Lisieux, en tant que tiers payeur, s'engage à prendre à sa charge la location des chambres et les frais d'adhésion.

Coût : 3 811.12 €
(code action : 14180002)

Décision n° 143 du 17 avril 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un accord-cadre à bons de commande avec La Signalisation Routière, sise ZAC du Bois des Communes 594 rue du Luxembourg – 27000 EVREUX, pour les travaux communaux de marquage au sol et de signalisation horizontale.
Date d'effet : à compter de la notification.
Durée : 1 an renouvelable tacitement 3 fois par période de un an, soit une durée maximale de 4 ans.
Montant annuel : sans minimum, mais avec un maximum de 123 750 € HT annuel.

Décision n° 144 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 16 février 2018 et jusqu'au 16 février 2033. Cette concession est située section VI, n° 198.

Décision n° 145 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en colombarium à compter du 21 février 2018 et jusqu'au 21 février 2033. Cette concession est située dans l'espace cinéraire « Le Chêne » Module 1, Case 9.

Décision n° 146 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 21 février 2018 et jusqu'au 21 février 2048. Cette concession est située section 17, 2ème rang, 6ème tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 147 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 23 février 2018 et jusqu'au 23 février 2048. Cette concession est située section 17, 3ème rang, 17ème tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 148 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en colombarium à compter du 6 mars 2018 et jusqu'au 6 mars 2033. Cette concession est située dans l'espace cinéraire « Le Chêne » Module 6, Case 68.

Décision n° 149 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²57 à compter du 19 février 2017 et jusqu'au 19 février 2047. Cette concession est située section II, n° 116 du plan.

Décision n° 150 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en caveau d'une superficie de 3m²57 à compter du 19 mars 2018 et jusqu'au 19 mars 2033. Cette concession est située section 1, 5ème rang, 7ème tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 151 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²57 à compter du 19 mars 2018 et jusqu'au 19 mars 2048. Cette concession est située section VII, n° 147 du plan.

Décision n° 152 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²36 à compter du 12 mars 2018 et jusqu'au 12 mars 2048. Cette concession est située section 9, 4ème rang, 10ème tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 153 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²57 à compter du 22 mars 2016 et jusqu'au 22 mars 2046. Cette concession est située section VII, n° 52 du plan.

Décision n° 154 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 14 avril 2017 et jusqu'au 14 avril 2047. Cette concession est située section U1ère partie, 14ème rang, 1ère tombe.

Décision n° 155 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 9 mars 2015 et jusqu'au 9 mars 2045. Cette concession est située section W, 5ème rang, 9ème tombe.

Décision n° 156 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3m²36 à compter du 22 mars 2018 et jusqu'au 22 mars 2048. Cette concession est située section 9, 4ème rang, 11ème tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 157 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 27 mars 2016 et jusqu'au 27 mars 2046. Cette concession est située section H, 11ème rang, 4ème tombe, n° 91 du plan.

Décision n° 158 du 23 avril 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 24 juin 2017 et jusqu'au 24 juin 2032. Cette concession est située section R, n° 155 du plan.

Décision n° 159 du 24 avril 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec Véolia Recyclage – Valorisation Normandie sis 184 rue André Cousinet – 14100 LISIEUX pour la location de benne et le traitement des déchets dans le cadre de la gestion des déchets de balayeuse.

Adresse des prestations : Services Techniques – rue René Barthélémy 14100 LISIEUX
Durée : du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, non reconductible.
Location de benne : 73.06 € HT / mois / unité
Traitement des déchets : 98.27 € HT / Tonne
Une annexe aux conditions générales a été réalisée par la cellule commande publique.

Décision n° 160 du 24 avril 2018 (M. AUBRIL)

Signature avec l'entreprise BOUYGUES ÉNERGIES & SERVICES, sise 27 boulevard Gabriel Péri – 76410 TOURVILLE LA RIVIERE un avenant aux deux contrats de maintenance de la vidéo-protection :

- contrat 12MA0007 AF/TBRIX/000310 (décision du Maire n° 74 du 12 mars 2013) ;
- contrat 16CO033 AF/BRENAU/000113-B (décision du Maire n° 244 du 29 juin 2016).

Ledit avenant porte sur :

- la modification des modalités d'exécution des prestations de dépannage (maintenance curative) ;
- la modification des obligations de collaboration ;
- le tableau tarifaire des matériels ;
- le tableau tarifaire coût main d'œuvre.

Les autres clauses des contrats initiaux restent inchangées.

Date d'effet : à compter de la notification.
Fin d'effet : le 04 mars 2020

Décision n° 161 du 24 avril 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat avec la société BOUYGUES ÉNERGIES & SERVICES sise 27, Boulevard Gabriel Péri – 76410 TOURVILLE LA RIVIERE pour assurer la maintenance préventive et corrective des installations de l'extension du système de vidéo protection sur la Ville de Lisieux (5 caméras).

Maintenance préventive : 1 160.00 € HT
Maintenance corrective : selon le bordereau des prix unitaires (matériel et intervention) annexé au contrat de maintenance.
Date d'effet : à compter de la notification
Fin d'effet : le 04 mars 2020

Décision n° 162 du 24 avril 2018 (M. THILLAYE)

Création d'un tarif du Marché du Muguet ayant lieu à Lisieux le mardi 1er mai 2018.
Lieux d'exécution :
- Place François Mitterrand ;
- 1er et 2ème centre commercial de Hauteville ;
- Rue du Général Leclerc.

Date d'effet : le mardi 1er mai 2018
Horaires : de 7 h 00 à 19 h 00
Tarif encaissement :
- de 1 à 3 ml : 5.10 €
- le mètre supplémentaire : 1.70 €

Décision n° 163 du 24 avril 2018 (M. MARIE)

Signature d'une déclaration de cession avec AER NÉGOCE, sise ZA de Beaumont – 61230 COULMER, pour la vente :

• un véhicule PEUGEOT BOXER immatriculé 2684 WX 14	400.00 € HT
• un broyeur Noremat	200.00 € HT
• un broyeur à branches	100.00 € HT
• un lot de petit matériel hors d'usage (tronçonneuses, débroussailleuses, souffleur à feuilles et taille-haie...)	600.00 € HT
Recette	1 300.00 € HT
Soit	1 560.00 € TTC

Décision n° 164 du 25 avril 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation avec l'Association « Buena Ventura », sise 4 rue des Anglais – 91300 MASSY, dans le cadre du spectacle « Tentacion de Cuba Quatuor »

Date de la représentation :	Dimanche 29 avril 2018
Nombre de représentation :	1
Lieu :	Mosaic la Salle, 13 boulevard Pasteur – 14100 LISIEUX.
Heure de passage :	14 h 30
Durée de passage :	2 x 1 h 30 avec 3 pauses
Coût :	710.90 € HT.
Soit :	750.00 € TTC

Décision n° 165 du 25 avril 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'une quittance de règlement de sinistre avec la SMACL Assurances, sise TSA 67211 – 79060 NIORT CEDEX 9, fixant le montant total de l'indemnité à 16 369.54 € concernant le sinistre relatif au vol du véhicule RENAULT immatriculé 4999 ZE 14 des services techniques de la Ville de Lisieux.

Décision n° 166 du 26 avril 2018 (M. MARIE)

Signature d'un contrat avec la S.A.S. Le 8ème Art « Les Metteurs en Ciel », sise B.P. 4 – 27310 BOURG-ACHARD pour le tirage du feu d'artifice sur le thème « Allumer le Feu » qui aura lieu le vendredi 13 juillet 2018 à l'Hippodrome de Lisieux à 23 heures – Durée 15 minutes minimum.
Coût : 13 900 € TTC + frais de Sacem
(code action : 00040106)

Décision n° 167 du 26 avril 2018 (M. MARIE)

Signature d'un contrat avec l'Association Départementale de Protection Civile du Calvados sise 27bis, rue Camille Blaisot – 14210 EVRECY pour la mise en place d'un dispositif Prévisionnel de secours de petite envergure (6 secouristes, 1 véhicule de premier secours et 1 autre véhicule) dans le cadre du feu d'artifice.
Date : Vendredi 13 juillet 2018 de 21h00 à 24h00
Lieu : Hippodrome de Lisieux
Coût : 530 € TTC
(code action : 00040106)
La Ville de Lisieux s'engage à mettre à disposition des équipes de secours, 2 tentes (3x3) afin que celles-ci puissent travailler dans des conditions optimales.

Décision n° 168 du 27 avril 2018 (Mme LAMIDEY)

Signature d'un contrat de vente avec l'association « Vélisol » sise 54 Quai Hamelin – 14000 CAEN pour la mise à disposition de deux intervenants pour assurer la prestation suivante : Formation de base à la mécanique vélo

Lieu : Place Le Hennuyer
Date : Jeudi 19 avril 2018
Horaires : De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Coût : 450.00 €

Décision n° 169 du 30 avril 2018 (M. DE LA CROUEE)

Signature d'un marché avec l'Agence BOO', sise 1 boulevard du Midi – 61800 TINCHEBRAY, pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment Mos@ïc.

- Montant : 8.45 % du montant des travaux
- Forfait provisoire de rémunération : 76 050.00 € HT.
- Durée : à compter de la notification du contrat. Exécution des prestations selon le planning figurant à l'acte d'engagement.

Décision n° 170 du 02 mai 2018 (M. MARIE)

Signature d'une convention avec la société AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE, sise 6, allée Joliot Curie – 69792 SAINT PRIEST Cédex, pour la mise à disposition du service serrurerie de deux emballages de gaz (acétylène et oxygène).

- Date d'effet de la convention :	le 1er juin 2018
- Fin d'effet de la convention :	le 31 mai 2023
- Durée de la convention :	5 ans
- Montant total de la location (5 ans) :	1 252.00 € TTC
- Montant annuel de la location :	250.40 € TTC

Décision n° 171 du 04 mai 2018 (M. DE LA CROUEE)

Signature d'un contrat avec la Société NILFISK sise BP 246 - 91944 COURTABOEUF Cédex pour la maintenance des laveuses des infrastructures sportives.

- Lieux : Salle multiactivités, Gymnase Mimoun, Gymnase Terray-Cerdan et Stade Bielman.
- Durée : à compter du 1er juin 2018, pour une durée de 3 ans.
- Montant : 1 251.60 € TTC/ an incluant la main d'œuvre préventive, le déplacement préventif, l'intervention préventive et deux interventions curatives par an.

Décision n° 172 du 09 mai 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un marché un marché avec l'entreprise FOUQUET SAS, sise ZAC de l'Espérance - 4 rue Calmette et Guérin – 14100 LISIEUX, pour des travaux de remplacement des menuiseries extérieures à l'école Jules Verne.
Montant estimatif : 225 540.00 € HT soit 270 648.00 € TTC.
Date d'effet : à compter de la notification du marché pour la période de préparation et de fourniture. Démarrage des travaux par ordre de service.
Fin d'effet : durée 14 semaines et 3 jours dont 7 semaines pour la période de préparation et de fourniture et 7 semaines et 3 jours de travaux.

Décision n° 173 du 11 mai 2018 (Mme LAMIDEY)

Signature d'une convention avec le SESSAD – Pôle enfance et Jeunesse de l'A.P.A.E.I. des Pays d'Auge et de Falaise, sis 86 route d'Orbec – 14100 LISIEUX, pour la mise en place du Projet Personnalisé d'Accompagnement d'un jeune :

- Temps d'accompagnement éducatif à la cantine de l'école Paul Doumer de Lisieux
- Durée : du 14 mai 2018 au 02 juillet 2018
- Repas hebdomadaire les lundis avec son éducatrice, de 11h45 à 13h30
- Interventions les lundis : 14 mai 2018 – 11 juin 2018 – 18 juin 2018 - 25 juin 2018 –02 juillet 2018
- Le coût du repas du jeune sera facturé à la famille, le coût du repas de l'éducatrice sera facturé au SESSAD, soit 5.35 € / repas.

Décision n° 174 du 11 mai 2018 (M. MARIE)

Signature d'un contrat avec l'entreprise DEKRA Industrial SAS, sise 4 rue Alfred Kastler UNICITE bâtiment D - 14000 Caen, pour la vérification des installations électriques extérieures situées sur le domaine public.

- Prestation : vérification de 23 carrefours à feux situés sur la commune de Lisieux soit environ 24 armoires de commande et 138 potelets.
- Coût : 2 560.00 € HT
- Date d'effet : à compter de la notification du contrat. Date d'intervention à définir
- Les frais de déplacement sont compris dans l'offre.
- Annulation de l'intervention sur place sans préavis : 180.00 € HT

Décision n° 175 du 11 mai 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un marché avec TEMPO-COORDINATION sise 581 rue Georges Charpak – ZA les portes de l'Ouest – 76150 SAINT JEAN DU CARDONNAY pour une mission de suivi de l'exécution des travaux d'aménagement du parvis du Carmel.

- Date d'effet : à compter de la notification du contrat
- Fin d'effet : Jusqu'à la fin de l'année de parfait achèvement, ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.
- Coût : 20 750.00 Eur H.T. soit 24 900.00 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Secrétaire de séance,
(de la question 1 à la question 14)

Cécile BEAUFRERE

Le secrétaire de séance,
(de la question 15 à la question 19)

Serge RETOUR

Le Maire,

MAIRIE DE LISIEUX (CALVADOS) 14100

Bernard AUBRIL